

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022**

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°15-2022 – Approbation du compte rendu du 31/03/2022

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2022 a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration.
Ces modifications seront mentionnées au Procès Verbal de la séance suivante.

Le compte rendu de la séance du conseil d'Administration du 31 mars est adopté à l'unanimité.

**Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022**

**La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022**

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°16-2022 – Modification de la composition du Conseil d'Administration

Madame ANTHONY Manuela, membre nommé représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, ayant fait valoir ses droits à la retraite, Monsieur le Président propose pour la remplacer de nommer au Conseil d'Administration Monsieur WILT Jean-Robert, son successeur à la direction de la Mission Locale du Pays de Saverne.

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver ce point.

**Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022**

**La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°17-2022 – Subvention association JALMALV Strasbourg

L'association JALMALV sollicite une subvention.

L'association a pour mission d'accompagner des personnes gravement malades et/ou en fin de vie, des personnes âgées fragilisées, des personnes en deuil (enfant et adultes) et de former des bénévoles. Son territoire d'action est le Bas-Rhin.

L'activité de l'association est en nette augmentation, le nombre d'heures de visites étant passées de 2 700 h en 2020 à 4 400 h en 2021, ceci malgré la baisse importante du nombre de bénévoles passés de 72 à 49, baisse attribuée à la crise sanitaire.

Les axes de travail prioritaires de l'association pour 2022 :

- Poursuivre les actions de communication en vue notamment du recrutement de futurs bénévoles.
- Intégrer une quinzaine de nouveaux bénévoles à l'issue de formations initiales à l'accompagnement de stages tutorés
- Soutenir les bénévoles dans leur engagement et notamment les nouveaux.

L'association sollicite une subvention de 400€.
En 2021, le Conseil d'Administration avait accordé une subvention de 400€.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser une subvention de 400€ à l'association JALMALV.

**Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022**

**La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°18-2022 – Subvention Le Toit Haguenovien

L'association « le Toit Haguenovien » a pour vocation de loger et réinsérer des hommes et des femmes de tous âges, momentanément privées de toit ou de condition de vie décentes.

Le Toit Haguenovien dispose de 47 lits en CHR, 14 lits en maison relais, 9 lits d'urgence ainsi que 4 appartements (10 lits) en colocation coachée pour les jeunes dont un de 3 lits à Saverne situé au 21, rue Ruth. L'association assure en outre environ 80 mesures d'accompagnement FSL et propose colis alimentaires et repas au sein de ses structures collectives.

En 2021, deux savernois ont été pris en charge en structure collective et le logement en colocation coachée savernois a été occupé toute l'année par deux jeunes.

Pour poursuivre son action, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de 500 €. En 2021, le Conseil d'Administration avait accordé une subvention de 400€.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser une subvention de 500€ au Toit Haguenovien.

**Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022**

**La Vice Présidente,
Francoise
BATZENSCHLAGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°19- 2022 – Subvention Crésus Alsace du Nord

L'association Crésus Alsace du Nord sollicite une subvention.

En dépit du contexte sanitaire, l'association a poursuivi en 2021 sa mission de lutte contre le surendettement et ses actions de Point Conseil Budget. L'association assure 13 permanences sur l'Alsace du Nord où 409 dossiers ont été traités en 2021 dont 8 à Saverne (19 en 2020). La fréquentation des permanences a connu une baisse significative en 2020 et 2021.

L'association est régulièrement présente à la braderie – forum des associations de la Ville de Saverne pour faire connaître son activité au grand public.

L'association demande l'attribution d'une subvention de 400€

En 2020, le Conseil d'Administration avait accordé une subvention de 400€.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser une subvention de 400 € à Crésus
Alsace du Nord

**Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022**

**La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RIHON**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°20-2022 Subvention GEM le Phare

A travers les différentes activités qu'il propose, le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) le Phare permet aux personnes handicapées psychiques de sortir de leur isolement en « re » prenant une place dans la cité. Le GEM contribue par là même à la diminution des hospitalisations en psychiatrie.

Le GEM qui compte 36 adhérents dont 25 savernois est très investi dans le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Saverne et participe activement à la semaine d'information sur la santé mentale par l'organisation de différentes manifestations. Il mène également depuis 2021 un projet « jardin » sur deux parcelles mises à sa disposition par le CCAS.

Le GEM est soutenu financièrement principalement par l'ARS dans le cadre d'une convention tri-annuelle 2020-2022. Le budget de 2021 a accusé un déficit lié notamment au déménagement de l'association dans un lieu plus vaste et accessible aux personnes à mobilité réduite mais également plus onéreux.

L'association escompte un soutien plus important de l'ARS sur le financement tri-annuel 2023-2025.

En 2021, le Conseil d'Administration avait accordé une subvention de 1000 € sur les 2000 € sollicités.

L'association demande à nouveau l'attribution d'une subvention de 2000 €

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € au GEM « Le Phare ».

Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022

La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022**

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°21-2022 – Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le budget du CCAS

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante choisir d'adopter les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée et la plus complète résulte d'une concertation entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales le 01 janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71

(Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires avec notamment le mécanisme de fongibilité des crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget du CCAS à compter du 1er janvier 2023, parallèlement à la Ville de Saverne.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement appliquée par le CCAS de Saverne.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022

La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n°22-2022 – Autorisation d'opérer des mouvements de crédits entre chapitre dans le respect de la M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour le Conseil d'Administration d'autoriser son Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ces mouvements de crédit ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédit doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Les mouvements de crédits opérés entre chapitre doivent être communiqués au Conseil d'Administration lors de sa plus proche séance.

Compte tenu de l'adoption de la nomenclature M57 et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, notamment par la fongibilité des crédits expliquée ci-dessus, il est proposé d'autoriser le Président du CCAS à procéder aux mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans les conditions prévues par la nomenclature M57.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité moins une voix (abstention Mme SCHNITZLER) :

- d'autoriser le Président, pour le mandat en cours, à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, sous réserve que ces mouvements n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022

La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022**

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENZT, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

**Délib n°23-2022 – Neutralisation de la subvention à la Ville pour les travaux aux
Marronniers et à l'accueil du CCAS**

Lors de la séance du 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité une
subvention à la Ville de Saverne pour financer la réhabilitation du logement 31A de la résidence
des Marronniers ainsi que le réaménagement de l'accueil du CCAS.

Le montant de la subvention, strictement égal au montant des travaux et d'un montant
maximum de 50 000 € devait être versé selon les modalités suivantes :

- Une avance de 60 %, soit 30 000 €
- Le solde de la subvention sur présentation des factures.

Le montant des travaux s'élevant à 32 040 €, le CCAS doit à présent verser à la Ville de Saverne
un solde de 2 040 €.

La nomenclature comptable M14 prévoit une procédure de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Le dispositif de neutralisation vise à garantir le libre choix par la structure de son niveau d'épargne.

Lorsqu'elle est décidée par le Conseil d'Administration, la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28) ;
- neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées", recette au compte 7768 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées"). Cette neutralisation peut être totale, partielle ou nulle.

Il est proposé au Conseil d'Administration de neutraliser l'intégralité de la subvention d'équipement de 32 040 € que le CCAS verse à la Ville de Saverne.

L'amortissement de la subvention commencera au 1^{er} janvier de l'exercice suivant le versement du solde de la subvention.

Dans ce cadre particulier, il est décidé d'amortir cette subvention sur 1 an.

Et en parallèle de procéder à la neutralisation pour le montant total, en une fois en 2023.

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'autoriser le versement du solde des travaux pour un montant de 2 040 €
- d'autoriser la neutralisation de l'intégralité de la subvention d'équipement de 32 040 € versée à la Ville de Saverne

**Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022**

**La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER**



**Le Secrétaire de séance
Damien RHOUX**



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE



VILLE de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

Date de la convocation :
27 septembre 2022
Date de publication :
10 octobre 2022
Administrateurs en fonction : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procurations : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 OCTOBRE 2022

Etaient présents sous la présidence de Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Vice -
Présidente

les Membres élus : Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE,
M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER

les Membres nommés : Mme Aurélie BARTH, M. Jean-Robert WILT, M. François LOTH,
M. Jean-Marie KIENTZ, Mme Marianne UHRI

Absents avec pouvoir : 0

Absents excusés : 2
M. Stéphane LEYENBERGER
M. Daniel ARBOGAST

Absents non excusé : 3
Mme Laurence WAGNER
M. Antoine ROY
Mme Marie-Antoinette KLEIN

Délib n° 24-2022 – Modification de la tarification des aides à destination des enfants

Le renforcement des aides sociales facultatives pour faire face à la montée de la précarité a été estimé prioritaire à l'issue de notre Analyse des Besoins Sociaux. Cela nécessite cependant un travail approfondi de refonte de notre règlement intérieur. Cette démarche sera menée dans les prochains mois.

Pour autant, l'équipe du CCAS propose de ne pas attendre pour réformer les aides pour le paiement de la cantine scolaire et les cotisations aux activités sportives, de loisirs et culturelles qui sont sollicitées par les familles en cette période de rentrée scolaire. Ces aides sont insuffisamment opérantes en raison de critères d'accès trop restrictifs et peu lisibles : 25 aides accordées en 2018, 18 en 2019, 21 en 2020 et seulement 14 en 2021.

Il est proposé d'instaurer un critère d'accès unique basé sur le quotient familial de la CAF. Le système simplifié (sur production d'une attestation de la CAF) serait progressif, proposant un barème en 3 tranches conformément aux recommandations de l'Etat dans sa stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et aux pratiques de très nombreux CCAS.

Nouvelles dispositions proposées au Conseil d'Administration

- Aides à destination des enfants, sans exigence de régularité de séjour ni d'activité parentale
 - o Aide cantine et repas en ALSH pour les enfants en maternelle et primaire.
 - o Aide sports-loisirs-culture pour les enfants de moins de 18 ans
- Application d'une grille unique (QF CAF) et d'un barème progressif :

QF CAF	Aide cantine et repas ALSH	Reste à charge cantine (tarifs 2022)	Aide aux activités sports-loisirs-culture Plafonnée à 100 €
Moins de 600 €	80%	1 €	80% de la cotisation*
600 à 699 €	60%	2 €	60% de la cotisation*
700 à 799 €	40%	3 €	40% de la cotisation*
800 € et plus	/	5 €	/

* déduction faite du Pass'Sport, aide de l'Etat de 50 €

Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver les modifications concernant les aides à destination des enfants :

- Aides à destination des enfants, sans exigence de régularité de séjour ni d'activité parentale
 - o Aide cantine et repas en ALSH pour les enfants en maternelle et primaire.
 - o Aide sports-loisirs-culture pour les enfants de moins de 18 ans
- Application d'une grille unique (QF CAF) et d'un barème progressif :

QF CAF	Aide cantine et repas ALSH	Reste à charge cantine (tarifs 2022)	Aide aux activités sports-loisirs-culture Plafonnée à 100 €
Moins de 600 €	80%	1 €	80% de la cotisation*
600 à 699 €	60%	2 €	60% de la cotisation*
700 à 799 €	40%	3 €	40% de la cotisation*
800 € et plus	/	5 €	/

* déduction faite du Pass'Sport, aide de l'Etat de 50 €

Pour délibération conforme,
le 07 octobre 2022

La Vice Présidente,
Françoise
BATZENSCHLAGER



Le Secrétaire de séance
Damien RIHOUX

